



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Délai d'instruction 10 jours.)

Tous les champs sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

DEMANDEUR	NOM :	PRÉNOM :	
	ADRESSE :	VILLE :	
	TÉLÉPHONE :	FAX :	
	MAIL :		
	POUR PERSONNES MORALES :		
	RAISON SOCIALE :		
	N° SIRET :		
ADRESSE (DU TERRAIN)	GENECH :		
NATURE DE LA DEMANDE	TYPE D'INSTALLATION	SUPERFICE en M ²	
<u>Cadre réservé à l'Administration</u>	<input type="checkbox"/> ECHAFAUDAGE • Fixe • Roulant • Autres <input type="checkbox"/> MONTE – TUILES <input type="checkbox"/> BENNE <input type="checkbox"/> PALISSADE <input type="checkbox"/> DÉPÔT (préciser) <input type="checkbox"/> NACELLE (autre que porteur) <input type="checkbox"/> BARRIERES SECURITE <input type="checkbox"/> AUTRES (Grue, Ligne aérienne...) Précisez :	Travaux envisagés : Numéro de déclaration préalable / permis de construire : _____ Date de l'arrêté : _____ <p style="text-align: center;">OU</p> Travaux à l'identique : (sinon déclaration préalable auprès du service urbanisme) JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE UNE PHOTO AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX • Taille, matériau (bois pour bois...), dimensions, (aucune modification des tableaux, du calepinage), couleur, type de vitrage... • Avec la même référence de matériaux, de couleur (tuile mécanique rouge pour tuile mécanique rouge) ... <input type="checkbox"/> RAVALEMENT <input type="checkbox"/> REMPLACEMENT DE MENUISERIES <input type="checkbox"/> REFECTION TOITURE et/ou DU CHENEAU <input type="checkbox"/> AUTRES (Préciser la nature des travaux) :
	DATE DU MONTAGE :		
	DATE DU DÉMONTAGE :		
	En cas d'installation hors dates sans information auprès du service Urbanisme, un PV d'infraction sera systématiquement dressé par les forces de l'ordre.		

BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX :

ÉTAT

CCPC

BAILLEURS, précisez :

.....

COLLECTIVITÉ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL RÉGIONAL

PRIVÉ, précisez le nom du propriétaire :

.....

Je déclare avoir pris connaissance pour l'organisation du chantier de l'ensemble de la réglementation en vigueur en accordant une priorité à la protection des usagers à proximité du chantier (notamment décret du 8 janvier 1965 modifié Hygiène et sécurité dans les travaux du bâtiment, travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles + charte chantier qualité).

Je m'engage à suivre scrupuleusement toutes les prescriptions imposées par les agents municipaux visant à sécuriser les usagers de la voirie.

La demande peut être adressée :

- Par courrier : Mairie de GENECH - Service Urbanisme – 951 rue de la Libération 59242 GENECH
- Par courriel sur la messagerie : urbacompta@mairie-genech.fr

INFORMATIONS

L'autorisation est périmée de plein droit si les travaux ne sont pas entrepris dans les dates annoncées sur le formulaire.

La délivrance de l'autorisation est subordonnée au respect des réglementations voirie en vigueur.

Il est précisé que les jours de montage et de démontage sont compris dans la durée d'occupation.

A l'issue des travaux, l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme stratégique et opérationnel et de la voirie peut passer vérifier la non dérogation à un acte d'urbanisme et émettre au besoin un procès-verbal d'infraction, en lien avec les travaux réalisés.